

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Objet de la Délibération
n°20220711-113

-PERSONNEL :

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE SCOLAIRE A TEMPS NON COMPLET (30H30MN PAR SEMAINE) A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2022

Un agent est actuellement en contrat aidé au service scolaire jusqu'au 29 juillet 2022. Cet agent assure l'entretien des locaux scolaires et d'autres missions notamment en accueil périscolaire, restauration scolaire et accompagnatrice du car scolaire. Il convient de pérenniser cet emploi. De plus, un autre agent sera muté vers la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer à compter du 1^{er} septembre 2022.

Considérant le besoin de consolider cet emploi permanent, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h30 mn par semaine) au service scolaire à compter du 1^{er} août 2022.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


